

DEC\_0311\_2026



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE JACQUES PREVERT POUR L'ANNEE 2026/2027

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la volonté commune du lycée Jacques Prévert et de la Ville de Pont-Audemer, via son Centre Social, Les Points Communs, de favoriser l'engagement, l'autonomie et l'initiative des jeunes ;

**CONSIDÉRANT** le manque de dispositifs ou clubs existants au sein du lycée et la nécessité de porter une attention particulière aux jeunes qui pourraient être en situation de fragilité socio-économique ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du Centre Social, Les Points Communs, d'animer et accompagner la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de projets de jeunes, à caractère socioculturel, citoyen, solidaire, artistique, environnement ou toute autre initiative présentant un intérêt collectif ;

**Le Maire décide** de signer la convention de partenariat entre le lycée Jacques Prévert, représenté par sa Provisoire, Madame Véronique MARTIN, situé 3 place Jacques Prévert à Pont-Audemer (27500), et le Centre Social, Les Points Communs, qui interviendra au sein du lycée, à titre gracieux, sur l'année scolaire 2026/2027, afin d'accompagner les élèves porteurs de projets individuels ou collectifs souhaitant développer des initiatives nouvelles.

Fait à Pont-Audemer, le 11 août 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

